

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 10 Pouvoir : 00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 09 Excusé (e) : 01
Date de la convocation : Lundi 31 Janvier 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 04 février à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET, maire.

Étaient présents : CROZET Yves, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, JOUBERT Flore, DEGUT Patrick, DEMURGER Marie-Christine, JULIEN Camille, BRIDAY Pascal, VOLLE Thierry.
Excusé : ISNARD Michel.

Secrétaire : Mme Camille JULIEN

Monsieur le Maire ouvre la séance en abordant l'ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DÉCEMBRE 2021:

M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au compte-rendu qui a été joint à la convocation. Le compte-rendu est ensuite **approuvé à l'unanimité**.

BULLETIN MUNICIPAL 2022 :

Monsieur le Maire indique que le bulletin a été distribué dans les boîtes aux lettres en même temps que les Mag de la communauté de commune. Des exemplaires sont à disposition en mairie.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

M. le Maire expose les grandes lignes de l'observatoire fiscal et financier établi par Charlieu-Belmont Communauté.

FONCTIONNEMENT

RECETTES : Elles ont atteint, en 2020, 768 € par habitant. La commune de St Germain bénéficie d'une dotation par l'Etat de 231€ par habitant, une des plus élevées des 25 communes. Par ailleurs les recettes des impôts sont de 285€ par habitant, hors droits de mutation que reversent le département (100€ par habitant). La taxe d'habitation (taux de 7.18%) a disparu en 2021, en remplacement, le taux de la taxe sur le foncier bâti passe de 11.21% à 26.53% par reversement de la quote-part du département, sans impact pour le contribuable. Ce nouveau taux de la taxe sur le foncier bâti reste un des plus bas de la Communauté de Commune. Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est par contre un des plus élevés : 50.94%, apportant un tiers des recettes fiscales de la commune.

DÉPENSES : elles représentent en 2020 584€ par habitant un niveau élevé par rapport à la taille de la commune.

INVESTISSEMENTS : Pour la période 2014-2020, les dépenses d'investissement se montent à 771€ par habitant et par an, niveau le plus élevé des 25 communes. Idem pour les recettes qui ont atteint 855€ par habitant et par an. Les subventions représentent 47% des recettes d'investissement et les emprunts 20%. L'en cours de la dette par habitant est élevé mais compte tenu des faibles taux d'intérêt, la charge de la dette reste modeste.

M.CROZET présente ensuite une première esquisse des budgets 2022 et 2023 tant pour le Budget Communal que pour celui de l'Eau potable.

Budget Commune, fonctionnement : en 2021, baisse des dépenses de personnel en partie compensée par le retour de l'inflation. Les charges générales (électricité, fioul, gazole...) progressent. En 2022 et 2023 il faudra prévoir les hausses de remboursements des frais de participation de la commune aux frais de scolarité des enfants du village à verser aux communes qui les accueillent (environ 6000€).

Les recettes ont augmenté en 2021 principalement grâce aux impôts et plus précisément suite aux reversements des droits de mutation. Par contre la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué. En 2022, les bases fiscales vont augmenter de 3.2% nettement plus qu'en 2021, les recettes fiscales devraient donc suivre l'inflation. La salle de fêtes a rapporté 2000€ en 2021 et verra probablement son taux d'occupation augmenter en 2022 ; mais les autres recettes ne vont pas suivre l'inflation. D'où une baisse probable du total des recettes et donc de l'excédent. Cette réduction s'accroîtra du point de vue comptable quand la commune adoptera le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 qui nous obligera à plus d'amortissements. Les excédents cumulés du budget de fonctionnement dépassent 150 000 euros. Une fois déduit le versement au budget d'investissement, la trésorerie de la commune sera suffisante pour payer les travaux prévus, avant l'arrivée des subventions.

Budget Commune, investissement : en 2022 il reste à recevoir une facture d'environ 17 000€ pour la 2^{ème} phase de l'EAGB, ainsi que la facture de l'extension du réseau électrique et la réfection de l'alimentation électrique de l'Agorespace (SIEL). La façade de la mairie sera nettoyée refaite. Pour le reste, le contenu exact des travaux reste à définir.

Budget EAU, fonctionnement : Les chiffres changent peu d'une année à l'autre, le budget de fonctionnement dégage un excédent fragile car les volumes facturés n'augmentent pas. Il faut en outre prévoir une hausse des dépenses de personnel avec la mutualisation entre les 6 communes en régie. Au 31/12/2021, l'excédent cumulé du budget de fonctionnement dégage une disponibilité de 36 500€, avant transfert à l'investissement, nécessaire car nous avons beaucoup investi en 2021.

Budget EAU, investissement : La commune a beaucoup investi en 2021 au point que le budget d'investissement est en déficit, malgré un versement important depuis le budget de fonctionnement. L'équilibre sera rétabli en 2022 avec le versement d'une subvention « Bonus relance » du département 42.

POINT SUR LES TRAVAUX :

- **Relais téléphonique sur le site de l'ancienne déchèterie** : la dalle est coulée et le grillage est mis.
- **Voirie** : Des travaux sont programmés sur le chemin de Petit, le chemin de Rivier et dans la zone Boyer-Millonard. Ils seront programmés en fonction des subventions reçues.
- **Façade de la mairie** : elle sera nettoyée en 2022.
- **Eau** : La fuite en bas du chemin Route des Sapins qui représentait 10 à 14 m³/jour a été réparée. Il y a une autre fuite sur la route qui monte vers Saint Germain. Elle représente 4 m³/jour et doit être localisée avant réparation.

Le 3^{ème} adjoint informe le conseil que 533 heures ont été passées pour l'eau : 206h par l'agent communal et 317h par l'adjoint en charge de l'eau.

Il est tombé 1 221mm d'eau en 2021(dont 388m3 en décembre) contre 856 en 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ **Plaques de rues** : 13 nouveaux numéros ont été attribués et les plaques ont été commandées plus la plaque du chemin de TRONCY qui a été volée.
- ✓ **Elections nationales** :
Présidentielles : les Dimanches 10 et 24 avril 2022
Législatives : les Dimanches 12 et 19 juin 2022
- ✓ **Demande de subvention pour les formations en alternance** : La commune a reçu une demande de la MFR de Saint Germain Lespinasse pour des formations en alternances.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide de ne pas donner suite dans la mesure où de tels financements ne relèvent pas de la responsabilité de la commune.

- ✓ **Salle des Fêtes** : l'entreprise de nettoyage sera contactée pour le nettoyage des vitres. Le renouvellement des verres et des couverts est envisagé. Le bar est en étude de réalisation. Un charriot de ménage va être commandé.
- ✓ **Formation 1^{er} Secours** : 7 Adultes et 3 enfants sont intéressés ; le 1^{er} adjoint s'occupe de l'organisation de cette formation.

- ✓ **Manifestations** : le formulaire de programmation des manifestations des associations de la commune sera envoyé à celles-ci pour être faire le retour à l'office de tourisme de Charlieu.
- ✓ **Marche** : Une proposition sera faite aux associations pour l'organisation conjointe en juin avec la commune d'une marche « Nocturne » avec soupe à l'oignon.

Les randonneurs d'Entre Monts de Belmont ont indiqués que leur tour du canton aura lieu du 26 au 29 juillet 2022. Ils sont à la recherche de bénévoles : l'affiche correspondante a été mise sur le site et à l'affichage communal.

- ✓ **Délibération pour les 1607 heures** : Suite à la relance de la sous-préfecture une délibération doit être prise pour rappeler que la commune respecte bien, pour ses employés, la règle des 1607 heures de travail annuel dans la fonction publique territoriale, en application de l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019.
- ✓ **Comité des Anciens Combattants d'A.F.N Section de CHAUFFAILLES** : Un courrier a été reçu en Mairie afin de demander à la commune de bien vouloir mettre en place soit par la dénomination d'une rue, d'une place ou la pose d'une plaque, qui commémorerait la guerre d'Algérie.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide qu'une plaque sera apposée sur le monument aux morts de la commune.

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochain conseil municipal : Vendredi 25 MARS 2022 - 20h30

Le Maire, Yves CROZET.

